

- ° annonce la cessation du traitement à façon de l'uranium namibien;
- ° introduit une interdiction volontaire de la vente de Krugerrands et d'autres pièces d'or sud-africaines;
- ° contrôle et limite rigoureusement les contacts officiels, tout particulièrement dans les secteurs sensibles.

Septembre
1985

- Le gouvernement canadien:
 - * ° introduit une interdiction volontaire des nouveaux prêts bancaires au gouvernement sud-africain et à ses organismes;
 - + ° introduit une interdiction volontaire de la vente de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud;
 - + ° applique un embargo sur le transport aérien (marchandises et passagers) entre le Canada et l'Afrique du Sud, puis interdit toutes les liaisons aériennes;
 - ° constitue un Registre canadien des mesures prises contre l'apartheid, dans lequel sont consignées les mesures volontaires prises par des Canadiens, des organismes privés et divers paliers de gouvernement en signe d'opposition à l'apartheid.

Septembre
1985

- Le gouvernement canadien crée un fonds spécial de 1 million \$ pour venir en aide, aux détenus politiques sud-africains et à leurs familles. Chaque année par la suite une somme de 500 000 \$ viendra s'ajouter à ce fonds.

Octobre
1985

- Réunis à Nassau, les chefs de gouvernement du Commonwealth adoptent l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique australe, qui prévoit l'application de mesures spécifiques déjà prises par le Canada et la création d'un Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth (GPE) ayant pour mission de favoriser par tous les moyens possibles le démantèlement de l'apartheid et la mise en place des structures de la démocratie en Afrique du Sud.
- L'Archevêque Edward Scott accepte de faire partie du GPE.